

Procès-verbal du Conseil Municipal
Commune de LA CHAPELLE-AU-RIBOUL
Séance du 26 octobre 2023

Convoqués le 19 octobre

Affiché le 19 octobre

L'an deux mil vingt-trois le vingt-six octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la commune, sous la présidence de M. Jérôme HARAULT, le Maire.

Étaient présents : MM. Harault, Collin, Goupil, Mmes Nedjaaï, Dassé, Plumail, Jardin, Loupil, Louyer, Besland, Hubert (arrivée à 19h45) Grihard (arrivée à 20h15)

Étaient absentes/excuses : MM. Cahu, Hédin, Chauvet

M. Cahu donne pouvoir à Mme Nedjaaï.

M. Hédin donne pouvoir à Mme Hubert

Mme Grihard donne pouvoir à Mme Plumail jusqu'à son arrivée.

Secrétaire de séance : Mme Loupil

Procès-verbal du conseil municipal

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre est approuvé à l'unanimité ».

Adjonctions à l'ordre du jour :

M. le maire propose deux adjonctions : la signature de baux dérogatoires et la commission de contrôle de la liste électorale.

Ces adjonctions sont approuvées à l'unanimité.

Baux dérogatoires pour l'épicerie et la chipserie

Le notaire de la commune propose la rédaction d'un bail dérogatoire de 3 ans pour ces locaux. Le coût est de 100 € pour les deux. La signature de ces baux par le maire est soumise au conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité.

Commission contrôle de la liste électorale

M. le maire demande qui est candidat à cette commission. Mme Dassé se porte candidate et est élue à l'unanimité.

Classe ULIS 2022/2023

La commune de Villaines-la-Juhel demande une participation de 431 € pour un enfant chapellois en classe ULIS.

Adopté à l'unanimité

Annulation délibération

La délibération 045 concernant une reprise d'excédent sur le budget assainissement est annulée en raison d'une erreur d'affectation des comptes.

Approuvé à l'unanimité

Prix du repas adulte

Le tarif du repas enfant ayant été augmenté de 11,17 %, il est proposé d'appliquer la même augmentation pour le repas adulte. Les tarifs s'établissent comme suit :

- Le repas adulte passe de 5,30 à 5,92 €
-

Adopté à l'unanimité

Territoire engagé par nature

Ce dispositif permet des subventions dans le cadre de certaines opérations. La prairie fleurie derrière la mairie n'entre pas dans ce dispositif. Toutefois, le maire propose d'inscrire la commune pour d'éventuelles subventions attachées à de possibles opérations ultérieures.

Association IMPALA

Lors du vote des subventions aux associations, l'association IMPALA n'avait pas encore été déclarée en préfecture. Comme c'est le cas aujourd'hui, la subvention de 400 € est votée à l'unanimité.

Personnel communal

La secrétaire de mairie Nadia Rey étant toujours en arrêt maladie, la commune va recruter Claire Dézélé à partir du 2 novembre. Un tuilage de deux jours aura lieu les 2 et 3 novembre avec la remplaçante.

Adopté à l'unanimité.

Nadia Rey demande son placement en longue maladie.

Adopté à l'unanimité.

Jacqueline a donné son accord pour assurer la garderie à partir de 7 H le mercredi matin sous condition de réservation la veille.

Comptes-rendus des différentes commissions et syndicats

Réunion mobilité

La commune dispose de deux points d'arrêt pour le transport ALEOP : place de l'église et à la gare.

La plateforme de covoiturage Klaxit fusionne avec Blablacar.

Une ligne de covoiturage va voir le jour entre Villaines-la-Juhel et Mayenne avec des arrêts à la demande.

Des problèmes de correspondances ont été signalés dans le cadre des navettes pour Laval.

Il est dorénavant possible de louer des vélos électriques pour 3 mois.

Un partage de voitures électriques va voir le jour en septembre 2024 avec 2 véhicules à Mayenne, un à Martigné et un à Lassaty-les-Châteaux.

Transfert compétence eau

Dans le cadre de la loi Notre, l'obligation est faite aux communautés de communes de récupérer la compétence exercée par les communes. Le prix de l'eau actuellement pratiqué à la Chapelle-au-Riboul ne permet pas de remplacer les canalisations vieillissantes. Il est décidé de constituer un groupe de travail sur la problématique de l'eau et de l'ouvrir aux habitants. Les membres du conseil sont Jérôme Harault, Odile Nedjaï, Michelle Dassé, Oliver Cahu, Olivier Hédin, Elodie Loupil. Une réunion publique sera organisée.

Syndicat eau renforcement nord Mayenne

La consommation de la commune est de 12 000 m³ en 2022.

Réunions ERP

La Perrine : une visite des bâtiments a permis de rappeler les règles d'accueil de jeunes à la propriétaire Caroline Jones.

Family cinéma

Le bâtiment n'est pas aux normes au niveau de la structure et de l'électricité. Les réunions ou autres événements ne sont pas possibles sauf l'éventualité d'une assemblée générale une fois par an. Une étude structurelle sera diligentée par la Compagnie Oh !.

Travaux

Poubelles cantine-garderie : la consommation de papier essuie-mains est très importante, soit 9 km et un coût de 470 € par an. D'autres solutions peuvent être étudiées : un dérouleur de tissu coton est trop onéreux mais la possibilité de petites serviettes en tissu sera envisagée.

Chemin de la Bardouillère : un groupe de travail composé d'élus et d'habitants s'est constitué pour ouvrir une portion de chemin. Une 1^{ère} journée de travail a été organisée le 15 octobre et sera suivie d'une autre le 5 novembre afin de faire déboucher le chemin jusqu'à la Censeiraie. Un budget de 3000 € a été inscrit au titre des chemins pédestres. Il pourra aussi être fait appel à Copainville et à Études et Chantiers. L'entretien pourra être pris en charge par Mayenne Communauté.

Voirie d'accès à des habitations : des acquisitions de voirie seront prévues l'année prochaine par la commune

ARS qualité de l'air : nouvelle réglementation pour les détecteurs de CO2

Maison rue de la Tarotière : il est décidé de ne pas préempter.

Composteur public : un point de compost sera installé pour les déchets alimentaires au terrain de foot.

Questions diverses

Débit de boissons du restaurant : il pourrait être vendu à l'épicerie.

Demande de publicité de la MAM de Marcillé au niveau de l'école : avis défavorable.

Dotation de Mayenne Communauté : elle s'élève à 8700 €.

Repas des aînés : le repas, l'apéritif du soir et le concert sont revenus à 1765 €.

Vœux du maire : à l'unanimité, le conseil décide d'organiser une cérémonie des vœux en 2024. La date sera fixée ultérieurement.

Un café-trottoir sera organisé le dimanche 19 novembre de 9 H à 12H. Premier créneau : Marie-Laure et Jérôme, 2^{ème} créneau : Caty et Olivier H.

Le maire rappelle la cérémonie commémorative qui aura lieu dimanche 12 novembre à 11.

La date de la réunion publique sur la problématique de l'eau est fixée au jeudi 7 décembre à 20h.

Prochain conseil municipal :

Jeudi 23 novembre 2023 à 20h00

Séance levée à 23 h 15